

## CONDITIONS GÉNÉRALES

Les conditions générales suivantes (ci-après dénommées les « **Conditions générales** ») et la politique de confidentialité s'appliquent à la participation au « **Concours Member Days 2026** » (ci-après dénommé le « **Concours** »):

1. HUGO BOSS AG, Holy-Allee 3, 72555 Metzingen, Allemagne (« **HUGO BOSS** ») est l'organisateur et le promoteur du Concours.

## PRIX

2. 1 (un) gagnant remportera 1 (un) prix composé de

**Une expérience Signature pour les membres pour deux (2) personnes**

Le prix comprend :

- Six (6) nuits dans trois villes européennes emblématiques :
  - Deux (2) nuits à Londres
  - Deux (2) nuits à Paris
  - Deux (2) nuits à Barcelone
- Deux (2) billets d'avion aller-retour en classe économique depuis le pays de résidence du gagnant jusqu'à la destination de l'expérience, puis de retour vers le pays de résidence du gagnant.
- Transferts privés depuis et vers l'aéroport tout au long du séjour, y compris les transferts entre chaque aéroport d'arrivée et l'hôtel, ainsi que de l'hôtel final à l'aéroport de départ, organisés par HUGO BOSS.
- Des expériences HUGO BOSS exclusives.

La valeur totale du prix est estimée à 24,000 CAD.

3. Le prix n'est pas transmissible, n'est pas destiné à la vente et ne peut être transféré, échangé ni échangé contre de l'argent.
4. Le gagnant et la personne qui l'accompagne seront responsables de l'obtention de tout visa qui pourrait être requis à leurs frais, ainsi que du paiement des taxes locales applicables et

de tous autres frais ou prélèvements. Sauf si cela est expressément inclus dans le prix (clause 2), HUGO BOSS n'est pas responsable des frais de transport, de restauration ou de toute autre dépense engagée pendant l'expérience, y compris, sans s'y limiter, la perte de bagages, l'assurance voyage, les dépenses personnelles ou le transport vers et depuis l'aéroport de départ situé dans le pays de résidence du gagnant et de la personne accompagnatrice. Le gagnant et la personne accompagnatrice doivent disposer de documents de voyage valides leur permettant d'entrer dans les pays de destination. HUGO BOSS ne pourra être tenu responsable si une demande de visa est refusée par les autorités compétentes. Dans ce cas, le prix sera considéré comme refusé par le gagnant et HUGO BOSS se réserve le droit d'attribuer le prix à un autre participant admissible ou de ne pas l'attribuer.

5. Le gagnant comprend que l'ensemble de l'expérience se déroulera en anglais.

## PARTICIPATION ET SÉLECTION DES GAGNANTS

6. Le concours débute le **3 septembre 2026 (00 h 01 CET)** et se termine le **17 septembre 2026 (23 h 59 CET)**.

Pour participer au concours, les clients peuvent accéder au formulaire d'inscription en ligne à l'adresse (<https://hugoboss.jebbit.com/1wscmzc1?L=Full+Page>) via plusieurs canaux : en cliquant sur le lien fourni dans le bulletin électronique, en cliquant sur le bouton « Participer maintenant » sur l'application, en visitant les bannières sur le site Web (<https://www.hugoboss.com/ca/fr/boss-experience/>) ou en balayant le code QR fourni en magasin. Pour participer, les clients doivent fournir les informations suivantes dans le formulaire d'inscription en ligne :

- Courriel enregistré chez HUGO BOSS
- Prénom
- Nom de famille

En cliquant sur le bouton « Soumettre », les clients acceptent les présentes conditions générales. Toutes les soumissions en dehors de la période de promotion ne sont pas admissibles. Si un client fournit une adresse courriel autre que celle enregistrée pour le programme HUGO BOSS EXPERIENCE, la participation au concours n'est pas valide.

7. Une (1) personne gagnante sera sélectionnée au hasard parmi toutes les participations valides à l'aide d'un générateur aléatoire indépendant en ligne le 21 septembre 2026. La personne gagnante sera informée par courriel dans les deux (2) jours ouvrables suivant le tirage au sort et devra répondre dans un délai de trois (3) jours calendaires afin de réclamer son prix. En cas d'absence de réponse dans le délai imparti ou si les conditions d'éligibilité

ne sont pas remplies, le droit au prix sera perdu et HUGO BOSS se réserve le droit de sélectionner une autre personne gagnante.

8. Une fois que le gagnant aura réclamé son prix, HUGO BOSS le contactera par courriel pour coordonner et finaliser tous les détails nécessaires liés au prix.

## ADMISSIBILITÉ

9. Les participants en vertu des présentes conditions générales doivent être membres du programme HUGO BOSS EXPERIENCE. De plus, leur pays de résidence doit être la Grande-Bretagne, l'Allemagne, l'Espagne, la France, les Pays-Bas, l'Autriche, la Suisse, le Canada, les Émirats arabes unis, le Japon ou le Mexique, et ils doivent avoir 18 ans ou avoir atteint l'âge de la majorité dans leur pays de résidence. Ceci s'applique également à la personne accompagnante.
10. Chaque participant n'est autorisé à s'inscrire au Concours qu'une seule fois.
11. La participation au Concours est gratuite et ne nécessite aucun achat de produits de la marque HUGO BOSS.
12. Le Concours n'est pas ouvert aux employés de HUGO BOSS AG et des sociétés affiliées au Groupe HUGO BOSS, ni à toute autre personne professionnellement liée au Concours, ni à leur parenté ou à leur partenaire de vie.
13. HUGO BOSS se réserve le droit de vérifier l'admissibilité des participants au Concours. Ces vérifications comprennent, entre autres, la confirmation de l'âge du gagnant et de la personne accompagnatrice, ainsi que la validation de leur identité au moyen d'une pièce d'identité valable de chacun d'entre eux.
14. Toute inscription illisible, incomplète ou frauduleuse sera rejetée. Toute inscription ou tentative d'inscription au Concours d'une manière qui, de l'avis raisonnable de HUGO BOSS, n'est pas conforme aux présentes Conditions générales ou est de nature déloyale à l'égard des autres participants (notamment, en guise d'exemple uniquement, la tricherie, le piratage, la tromperie et/ou le recours à des robots ou d'autres programmes automatisés) sera exclue du Concours ou (dans le cas d'une inscription gagnante) le participant concerné sera privé du prix et un autre gagnant sera sélectionné en conformité avec les présentes Conditions générales.

## RESPONSABILITÉ

15. Les Conditions générales de cette promotion peuvent être consultées, téléchargées et imprimées ou  
[https://www.hugoboss.com/ca/fr/tc/Memberdays\\_Signature\\_Experience\\_2026.html](https://www.hugoboss.com/ca/fr/tc/Memberdays_Signature_Experience_2026.html).
16. HUGO BOSS ne sera pas responsable si, sans aucune faute de sa part, les courriels ne peuvent être livrés pour quelque raison que ce soit, pourvu que ni HUGO BOSS ni ses délégués n'aient commis intentionnellement une faute ou un acte de négligence grave.
17. HUGO BOSS décline toute responsabilité en cas de perturbations techniques ou autres, y compris les perturbations en raison d'une panne de son réseau, du Site Web, d'un ordinateur, etc., susceptibles de rendre impossible l'inscription au Concours.
18. HUGO BOSS ne formule aucune garantie ni aucune déclaration concernant la qualité ou la pertinence d'un prix. HUGO BOSS ne sera responsable que des dommages subis par le participant, dans le cadre de l'inscription au Concours ou de l'acceptation ou utilisation d'un prix par ce dernier, et découlant d'un acte de négligence grave ou d'une faute intentionnelle commis par HUGO BOSS un de ses délégués, ni des dommages subis par le participant et découlant d'un manquement à une obligation substantielle (c.-à-d. une obligation dont l'exécution est une condition préalable au déroulement du Concours et un devoir que le participant était légitimement en droit d'attendre de la part d'HUGO BOSS). Cette limitation de responsabilité ne s'applique pas aux dommages découlant d'un manquement menant au décès du participant ou à une maladie contractée ou encore à des lésions corporelles subies par ce dernier, ni aux réclamations fondées sur toute loi applicable en ce qui concerne la responsabilité du fait des produits (*Produkthaftungsgesetz*), ni à toute autre responsabilité ne pouvant être exclue conformément à la loi applicable.
19. HUGO BOSS se réserve le droit de modifier, d'annuler, de résilier, de suspendre ou d'interrompre le Concours, en totalité ou en partie, à sa seule discrétion et à tout moment, dans l'hypothèse où le Concours (ou une partie de celui-ci) ne se déroule pas comme prévu en raison d'une cause indépendante de la volonté de HUGO BOSS, y compris, sans limitation, un virus informatique, un cas de force majeure, une défaillance technique ou une intervention humaine non autorisée susceptible de corrompre ou d'affecter l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement du Concours. Dans le cas où HUGO BOSS mettrait fin au Concours conformément au présent paragraphe, les participants en seraient informés sans délai.

## DISPOSITIONS DIVERSES

20. Les Conditions générales de HUGO BOSS EXPERIENCE sont accessibles sur le site Web suivant: <https://www.hugoboss.com/ca/fr/about-hugo-boss/terms-and-conditions-experience/terms-conditions-experience.html>.

21. Tout recours juridique est exclu.
22. La législation allemande sera applicable. Si la résidence habituelle d'un participant est située dans un autre pays de l'Union européenne au moment de son inscription au Concours, les dispositions impératives de la législation du pays du participant s'appliqueront indépendamment de la législation allemande.
23. Si vous avez des questions concernant les présentes Conditions générales ou le Concours, veuillez communiquer avec HUGO BOSS par la poste à l'adresse suivante :

HUGO BOSS AG

(Société immatriculée à la Cour locale de Stuttgart, Allemagne, HRB 36 06 10)

Holy-Allee 3

72555 Metzingen

ou par courriel à l'adresse suivante : à [hbme\\_crm\\_sweepstake@hugoboss.com](mailto:hbme_crm_sweepstake@hugoboss.com)

## PROTECTION DES DONNÉES

Sans préjudice des autres conditions de participation, nous vous informons par la présente du traitement de vos renseignements personnels dans le cadre de votre participation au Concours. Vous n'êtes nullement obligé de soumettre vos renseignements personnels. Toutefois, veuillez noter que vous ne serez pas en mesure de participer au Concours si vous ne transmettez pas vos renseignements de la façon décrite.

Nous traitons vos renseignements personnels, tels que vos nom, adresse postale, adresse électronique, ainsi que votre photo, conformément aux conditions de participation au Concours, p. ex., la livraison du prix et la gestion des déplacements. Nous transmettons vos renseignements à notre fournisseur de services de campagne, Jebbit. En participant au Concours, vous acceptez que nous prenions des photos de votre personne si vous êtes le gagnant du prix. En outre, le gagnant accepte que nous publions ces photos à des fins de marketing pendant une période maximale de cinq (5) ans. En général, le traitement de vos renseignements personnels se fonde sur le plan juridique sur l'art. 6, para. 1 p. 1 lit. b DSGVO, notre contrat.

Aucune prise de décision automatisée n'est effectuée dans des cas individuels au sens de l'art. 22 du RGPD. Les renseignements susmentionnés seront supprimés après la réalisation du Concours et l'annonce du prix au sein de notre Société. Vos renseignements personnels ne seront communiqués qu'aux services et aux personnes qui en ont besoin pour remplir les obligations correspondantes. En cas de transmission de vos renseignements à nos fournisseurs de services, ces derniers sont contractuellement et juridiquement tenus de traiter ces renseignements exclusivement selon nos

instructions et dans le respect des réglementations applicables en matière de protection des données. Dans le cas contraire, vos renseignements ne seront pas transmis à des tiers.

Pour de plus amples informations sur le traitement de vos renseignements, veuillez vous reporter aux dispositions en matière de protection des données, établies par HUGO BOSS EXPERIENCE (<https://www.hugoboss.com/ca/fr/privacy-statement-experience/privacy-statement-experience.html/>) et acceptées par vous au moment de votre inscription. L'inscription est une condition préalable à la participation au Concours. La transmission de vos renseignements personnels en vue d'un traitement ultérieur constitue la contrepartie de votre participation au Concours.

## ADDENDA CANADA

Le présent addenda Canada complète et modifie les Conditions générales du Concours Member Days 2026 et s'applique uniquement aux résidents du Canada. Tous les termes commençant par une majuscule qui sont utilisés sans être définis dans le présent addenda ont le sens qui leur est attribué dans les Conditions générales.

### PRIX

1. **Pour les résidents du Canada.** Les conditions supplémentaires suivantes s'appliquent au prix, qui consiste en une Signature Member Experience dans trois villes européennes :
  - a. Pour éviter toute ambiguïté, les éléments suivants du prix seront offerts à deux (2) personnes, soit le gagnant et la personne qui l'accompagne :
    - i. **Une Member Experience de six (6) nuits dans trois villes européennes emblématiques :**
      1. Deux (2) nuits à Londres
      2. Deux (2) nuits à Paris
      3. Deux (2) nuits à Barcelone
      4. Deux (2) billets d'avion aller-retour en classe économique depuis le pays de résidence du gagnant jusqu'à la destination de l'expérience, puis de retour vers le pays de résidence du gagnant. Cela comprend les vols en classe économique entre chaque ville et les transferts privés depuis et vers l'aéroport pendant toute la Member Experience.
      5. Six (6) nuits d'hébergement pour deux (2) personnes dans un hôtel situé dans chaque ville de la Member Experience, les détails des hôtels devant être confirmés par HUGO BOSS.

6. Les transferts liés à l'expérience, y compris les transferts aéroportuaires et locaux, organisés par HUGO BOSS.
  - b. La valeur totale du prix est estimée à 24 000 CAD.
  - c. Le prix doit être accepté tel qu'attribué et n'est ni transférable ni convertible en argent comptant; aucune substitution n'est permise, sauf à la seule discrétion du commanditaire.
  - d. Tous les déplacements liés au prix doivent avoir lieu aux dates indiquées par HUGO BOSS, à moins que HUGO BOSS ne les remplace par d'autres dates; autrement, le prix sera entièrement perdu. Le gagnant et la personne qui l'accompagne doivent voyager selon un même itinéraire.
  - e. Si le gagnant n'utilise pas une partie du prix, cette partie sera entièrement perdue et rien ne sera substitué à sa place.
  - f. HUGO BOSS se réserve le droit, à tout moment, d'imposer des restrictions raisonnables quant à la disponibilité ou à l'utilisation du prix ou d'une de ses composantes, et de remplacer le prix ou une de ses composantes, pour quelque raison que ce soit, par un prix ou une composante de valeur égale ou supérieure, à la seule discrétion du commanditaire.
  - g. Toutes les dispositions de voyage relatives au prix doivent être prises par l'entremise de HUGO BOSS ou de ses agents désignés.
  - h. En acceptant le prix, le gagnant accepte de renoncer à tout recours contre les parties exonérées, définies ci-dessous, si le prix ou l'une de ses composantes ne s'avère pas satisfaisant, en totalité ou en partie. La personne accompagnatrice doit avoir atteint l'âge de la majorité dans son territoire de résidence.
  - i. La personne accompagnatrice doit signer et retourner le formulaire de déclaration et de décharge de HUGO BOSS.
  - j. La personne accompagnatrice doit avoir atteint l'âge de la majorité dans son territoire de résidence.
  - k. Tous les billets d'avion sont assujettis à la disponibilité au moment de la réservation.
  - l. Ni HUGO BOSS ni aucun de ses fournisseurs de prix ne remplacera les billets perdus ou volés, y compris ceux liés à des événements organisés ou à des services d'hospitalité dans chaque ville.

## PARTICIPATION ET SÉLECTION DU GAGNANT

La section Participation et sélection du gagnant des Conditions générales est modifiée par l'ajout de la disposition suivante :

1. **Pour les résidents du Canada** : Les chances de gagner dépendent du nombre total de participations admissibles reçues pendant la période de promotion et comprennent les participations canadiennes ainsi que celles provenant de tous les territoires admissibles.

## ADMISSIBILITÉ

La section Admissibilité des Conditions générales est modifiée par l'ajout de la disposition suivante :

1. **Pour les résidents du Canada** :
  - a. Les participants qui résident au Canada doivent être membres du programme HUGO BOSS EXPERIENCE et avoir atteint l'âge de la majorité dans leur province ou territoire de résidence.
  - b. La participation au programme HUGO BOSS EXPERIENCE est gratuite et ne nécessite aucun achat de produits HUGO BOSS.
  - c. Les renseignements personnels fournis seront utilisés uniquement aux fins de l'administration du Concours et ne constituent pas une contrepartie à la participation au Concours.

## ATTRIBUTION DU PRIX

La section Attribution du prix est ajoutée aux Conditions générales.

1. **Pour les résidents du Canada** :
  - a. Pour être déclaré gagnant et recevoir le prix, le participant sélectionné doit d'abord répondre correctement, sans aide de quelque nature que ce soit, à une question réglementaire d'habileté mathématique à réponse limitée dans le temps, administrée par courrier, courriel ou téléphone.
  - b. Le gagnant devra également signer et retourner, dans les trois [3] jours ouvrables suivant la notification, le formulaire de déclaration et de décharge de HUGO BOSS, lequel, entre autres : (i) confirme le respect des présentes Conditions générales; (ii) reconnaît l'acceptation du prix tel qu'attribué; (iii) libère HUGO BOSS ainsi que ses dirigeants, administrateurs, agents, représentants, successeurs et ayants droit respectifs, collectivement les « Parties exonérées », de toute responsabilité liée au présent Concours et aux Éléments, définis ci-dessous, à la participation au Concours et/ou à l'attribution, à l'utilisation ou à la mauvaise utilisation du prix ou de toute partie de celui-ci; (iv) autorise la publication, la reproduction et/ou toute autre utilisation de son nom, de son adresse, de sa voix, de ses déclarations au sujet du Concours, de ses enregistrements vidéo et/ou de sa photographie ou de toute autre représentation, les « Éléments », sans autre avis ni rémunération, dans toute publicité effectuée par le commanditaire ou pour son compte, sur quelque support que ce soit, y compris l'imprimé, la radiodiffusion ou Internet; et accepte que le commanditaire puisse modifier les Éléments, en totalité ou en partie, dans toutes les langues et de toute manière qu'il juge appropriée, créer des versions dérivées et utiliser les Éléments, ou toute partie de ceux-ci, à toute fin; (v) renonce à tout droit d'inspecter ou d'approuver son apparence, son nom, sa voix ou sa

ressemblance ainsi qu'à tout droit moral qu'il pourrait posséder relativement aux Éléments; (vi) accepte qu'aucune publicité ni aucun autre matériel n'ait à lui être soumis pour approbation ultérieure et que les Conditions générales n'engagent aucune responsabilité envers lui en raison de toute déformation, effet d'illusion ou conséquence défavorable découlant de la publication ou de la reproduction de son image, de sa voix, de son portrait, de sa ressemblance ou de toute autre utilisation des Éléments; (vii) reconnaît que HUGO BOSS n'est aucunement tenue d'exposer ou d'utiliser les Éléments, y compris son nom, sa voix ou sa ressemblance; et (viii) garantit que les dispositions relatives à la décharge ne sont en conflit avec aucun engagement existant de sa part.

- c. Si le participant sélectionné : (a) ne répond pas correctement à la question réglementaire d'habileté; (b) ne retourne pas les documents du Concours dûment signés, y compris le formulaire de déclaration et de décharge, dans le délai indiqué; et/ou (c) ne peut accepter le prix pour quelque raison que ce soit, il sera disqualifié et perdra tous ses droits au prix. HUGO BOSS se réserve alors le droit, à sa seule et entière discrétion, de sélectionner au hasard un autre participant admissible parmi les participations admissibles restantes, auquel cas les dispositions précédentes de la présente section s'appliqueront à ce nouveau participant sélectionné.

## DISPOSITIONS DIVERSES

Les dispositions suivantes sont ajoutées aux Conditions générales sous la section Dispositions diverses.

### 1. Pour les résidents du Canada :

- a. En participant au Concours, les participants acceptent d'être liés par les Conditions générales, le présent addenda Canada et les décisions de HUGO BOSS en qualité d'organisateur et de promoteur du Concours, lesquelles sont définitives relativement à toutes les questions concernant le Concours.
- b. En cas de divergence ou d'incompatibilité entre les Conditions générales, y compris le présent addenda Canada, et toute divulgation ou autre déclaration contenue dans du matériel lié au Concours, les présentes Conditions générales, qui comprennent l'addenda Canada, prévaudront et régiront la situation dans toute la mesure permise par la loi.
- c. En cas de divergence ou d'incompatibilité entre la version anglaise et la version française des Conditions générales ou de l'addenda Canada, la version anglaise prévaudra et régira la situation lorsque la loi le permet. Nonobstant toute version française des Conditions générales ou de l'addenda Canada, le gagnant comprend que l'ensemble de l'expérience se déroulera en anglais.

## CONFIDENTIALITÉ

La disposition suivante est ajoutée aux Conditions générales sous la section Protection des données.

1. **Pour les résidents du Canada** : En participant au présent Concours, chaque participant consent expressément à ce que HUGO BOSS, ses agents et/ou ses représentants conservent, communiquent et utilisent les renseignements personnels soumis avec sa participation. Les renseignements personnels fournis par les participants seront utilisés uniquement aux fins de l'administration du Concours, à moins que le participant n'y consente autrement conformément à la politique de confidentialité de HUGO BOSS accessible à l'adresse <https://group.hugoboss.com/en/legal-information/hugo-boss-canada-inc-privacy-statement/>. Les renseignements personnels recueillis et conservés relativement au Concours peuvent être stockés sur des serveurs situés à l'extérieur du Canada conformément à la politique précitée et à la politique de confidentialité de HUGO BOSS relative à la participation à HUGO BOSS EXPERIENCE, accessible à l'adresse <https://www.hugoboss.com/ca/fr/privacy-statement-experience/privacy-statement-experience.html>.